

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2015

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Lucien BATTANDIER, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Ingrid MEUNIER, Bernard THIEN, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Sylviane DONJON, Serge DUMAS

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

- **Intervention de Marie BOSCO**

Marie BOSCO présente l'association MANOPERA. Il y a actuellement 8 adhérents. Les séances ont lieu salle du rez-de-chaussée de la mairie le mercredi de 17 h à 19 h. l'adhésion est de 10 € par an une participation de 20 € par mois est demandée pour les séances.

L'association sollicite la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

- **Intervention de l'association Passerelle 109**

Sylvie DESALVO ET Fabrice ARCHAIMBAUD présentent l'association aux nouveaux élus, dressent le bilan des activités 2014 et informent des animations programmées en 2015.

L'association sollicite la commune quant à une remise partielle de la dette occasionnée par le non-paiement de loyers ainsi qu'une baisse du montant des loyers à venir.

- **Intervention Jean-Claude FAELLI**

Le conseil municipal valide le projet du columbarium présenté par Jean-Claude FAELLI.

Jean-Claude FAELLI propose de chiffrer le montant des travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- *le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2014*

Compte Administratif/compte de gestion 2014 – COMMUNE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014.

- Résultat excédentaire d'investissement de 2 224.33 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 144 135.63 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 qui est conforme au compte administratif 2014

Compte Administratif/compte de gestion 2014 – ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014.

- Résultat déficitaire d'investissement de 41 819.54 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 6 029.74 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 qui est conforme au compte administratif 2014

Orientations budgétaires 2015

Préalablement au vote du budget, le conseil municipal valide les orientations budgétaires 2015

Taxes communales

Les taxes communales seront votées lors de la prochaine session du conseil municipal

Assainissement communal : tarif 2015

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de la redevance assainissement 2015 :

- partie fixe : 25 €
- partie variable : 0.85 € le m³

Subventions aux associations communales et intercommunales 2015

COMITÉ DES FÊTES	300,00	AMICALE SAPEURS POMPIERS ST MARTIN	30,00
ASSOCIATION RENAISSANCE URFÉ	300,00	BASKET CLUB DE NOIRETABLE	80,00
PASSERELLE 109	300,00	ASSO SPORTIVE COLLEGE LE BREUIL ST JUST	80,00
SOCIÉTÉ DE CHASSE	100,00	COLLECTIF INTER ASSO CANTON ST JUST	100,00
SOU DES ÉCOLES R.P.I.	100,00	GRENADIERES DU HAUT FOREZ	10,00
CLUB DE L'AMITIÉ	100,00	S.P.A.	60,80
AVENIR SANTE EN PAYS D'URFÉ	100,00	ARCHE DE NOÉ	121,60
A.D.M.R. ST JUST	200,00	<u>Subvention exceptionnelle</u>	
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST JUST	80,00	COMITÉ DES FÊTES	1 500,00

Considérant que le prêt de la salle communale est une aide importante, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'association MANOPERA

Redevance mensuelle association Passerelle 109

Le conseil municipal accepte que la réduction d'un montant de 80 € de la redevance mensuelle accordée en 2013 et 2014 soit maintenue en 2015.

Le conseil municipal se prononce défavorablement quant à une remise de dette relative aux loyers impayés. Etant donné l'ancienneté de la dette, le conseil demandera à l'association de bien vouloir régulariser la totalité avant le 30 avril 2015. A compter du 1^{er} mai la municipalité reverra sa position quant à la mise à disposition du bâtiment « la Cure » à l'association si la dette n'a pas été résorbée.

Ingrid MEUNIER et Pierre-Antoine DEJOB sont réservés quant à l'obligation faite à l'association Passerelle 109 de régler la totalité de la dette au 30 avril.

Gestion de la fourrière pour chiens

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la SPA de Roanne. La participation annuelle de la commune sera de 0.20 € par habitant.

Gestion de la fourrière pour chats

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Arche de Noé de Roanne. La participation annuelle de la commune sera de 0.40 € par habitant.

Travaux vestiaires foot

Suite à la récupération de sanitaires dans l'ancien EHPAD de Saint Just en chevalet, il est proposé que les employés communaux en fassent la pose et que le club de foot se charge du raccordement aux réseaux.

Permanences élections départementales

22 mars 2015

08 h 00 → 10 h 30	Daniel PEROTTI	Ingrid MEUNIER	Delphine LORON TRAVARD
10 h 30 → 13 h 00	Christine CHARRET	Fabrice LABOURÉ	Danielle BRUNO
13 h 00 → 15 h 30	Pierre-Antoine DEJOB	Sylviane DONJON	Serge DUMAS
15 h 30 → 18 h 00	Daniel PEROTTI	Bernard THIEN	Lucien BATTANDIER

Bureau de vote :

- Président : Daniel PEROTTI
- Assesseur : Christine CHARRET
- Assesseur : Lucien BATTANDIER
- Secrétaire : Bernard THIEN

29 mars 2015

08 h 00 → 10 h 30	Daniel PEROTTI	Serge DUMAS	Sylviane DONJON
10 h 30 → 13 h 00	Christine CHARRET	Delphine LORON TRAVARD	Fabrice LABOURÉ
13 h 00 → 15 h 30	Danielle BRUNO	Lucien BATTANDIER	Ingrid MEUNIER
15 h 30 → 18 h 00	Daniel PEROTTI	Pierre-Antoine DEJOB	Bernard THIEN

Bureau de vote :

- Président : Daniel PEROTTI
- Assesseur : Christine CHARRET
- Assesseur : Lucien BATTANDIER
- Secrétaire : Bernard THIEN

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part d'une demande d'emplacement pour camion pizza ambulant. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Lucien BATTANDIER et Serge DUMAS prendront contact avec l'ADMR afin de renforcer les équipes de bénévoles.
- Monsieur le Maire informe du départ d'Arlette DEJOB du local commercial depuis le 28 février.
- Lucien BATTANDIER présente des devis pour la réfection des peintures des menuiseries extérieures en bois de la cure et du bâtiment « Coop ».
- Delphine LORON TRAVARD fait part du compte rendu du conseil d'école.
- Il est précisé dans les conditions de location des salles communales qu'elles ne peuvent être louées à un particulier par le biais d'une association dont il est membre.
- Un devis est demandé pour le changement des paumelles sur les portes extérieures de la salle des fêtes.
- Le parking de la salle des fêtes sera aplani avant la bourse moto.
- Suite à une demande de M. et Mme CHABRY, une haie pourrait être plantée aux abords de la décharge chemin du Piolard.

Séance levée à : 1 h 15

Le Maire
Daniel PEROTTI